Egalité hommes - femmes : justice au masculin

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 880

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019863

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EGALITE HOMMES – FEMMES

Justice au masculin

■ (*jd*) Edifiant dossier sur la représentation des femmes dans les professions juridiques dans le numéro de juin du bimestriel *Plädoyer*, organe des Juristes démocrates de Suisse.

Imaginez la situation: comme accusé, comme plaignant ou comme avocat vous vous trouvez face à un Tribunal composé de femmes exclusivement. Trop, c'est trop; quel déséquilibre! La réalité est inverse: alors que la politique s'ouvre progressivement aux femmes, la justice reste encore aujourd'hui une affaire d'hommes.

Une seule femme parmi les 30 juges du Tribunal fédéral, une seule femme au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne.

Dans les 21 cantons considérés, la situation n'est guère plus brillante, comme le montre le tableau ci-contre: 250 juges titulaires et 134 juges suppléants sont des hommes, contre respectivement 16 et 20 femmes. Obwald, Schaffhouse, Soleure et Thurgovie se partagent le triste privilège de ne pas avoir une seule femme détentrice d'une parcelle de pouvoir judiciaire.

Par ailleurs, sur l'ensemble du pays, moins de 10% des avocats sont des femmes et dans l'administration fédérale on dénombre 2,5% de femmes juristes parmi les cadres, 5,5% parmi les classes moyennes de salaire et 19% parmi les classes inférieures.

Tribunaux cantonaux (1987)

	Juges titulaires		Juges suppléants	
	femmes	hommes	femmes	hommes
AG	--	16	1	13
BE	--	25	3	12
BL	2	5	--	--
BS	1	8	3	6
FR	--	7	2	12
GE	--	14	2	10
GL	5	23	--	--
JU	--	5	2	10
LU	--	10	1	9
NE	1	7	--	--
OW	--	10	--	5
SG	1	12	1	1
SH	--	5	--	--
SO	--	8	--	4
SZ	1	12	--	--
TI	2	15	--	6
TG	--	7	--	3
UR	1	6	--	5
VD	--	15	2	7
ZG	1	6	2	2
ZH	1	34	1	29
Total	16	250	20	134

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Jacques Guyaz
René Longet
Charles-F. Pochon
Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Jean-Luc Seylaz
Abonnement:
63 francs pour une année
Administration, rédaction:
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9
Composition et maquette:
Domaine Public
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA

EN BREF

Le recrutement des aspirants tambours et trompettes militaires est soumis au numerus clausus: 30% des candidats peuvent être admis. Par ailleurs, lorsque la musique militaire expose à l'OLMA de Saint-Gall, elle peut compter sur l'aide d'une compagnie d'assurances de Suisse orientale, en échange d'une mention sur le couverture du programme de la manifestation.

Le premier volume d'un ouvrage de plus de deux mille pages sur les noms de lieux du canton d'Uri paraît cet automne. Est-ce le dernier sursaut de fierté d'un pays appelé à disparaître sous les flots de voitures?

Le docteur Toni A. Sager, rédacteur des "lettres sur l'environnement" (*Umweltbriefe*) a relevé dans la *NZZ* la publicité pour les grandes marques de voiture qui utilisent la vitesse comme argument. Entre juillet et septembre 87, le quotidien zurichois a accepté onze fois des annonces pour des automobiles qui avouent fièrement être capables de dépasser les 180 km/h, vitesse illégale sur l'ensemble du réseau suisse.

Selon l'Union des centrales suisses d'électricité, un cinquième environ de la puissance hydraulique disponible au niveau mondial sert actuellement pour la production d'électricité. Ce taux d'utilisation est très inégalement réparti, si 10 à 15% des eaux africaines servent à faire du courant, le chiffre atteint 60% en Europe occidentale. Le communiqué précise que la Suisse exploite plus largement encore sa puissance hydraulique disponible.

Commentaire de la radicale *Nouvelle revue de Lausanne* au lendemain des élections: "Notre électorat, même amoindri arithmétiquement, demeure fidèle aux grands courants politiques et philosophiques qui ont façonné notre patrie" ... que voulez-vous ajouter à cela?